



SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RESSOURCES SECONDAIRES

Rédacteurs :

Frédérique GERBEAUD-MAULIN/DREAL PACA/SBEP/USPI
frederique.maulin@developpement-durable.gouv.fr

2 mai 2016

Ordre du jour :

- 1/ Information sur le Schéma Régional des Carrières et le contenu du diagnostic sur les ressources secondaires**
- 2/ La Présentation de la prestation faite par le groupement G2C et 13d sur le Plan Régional de Prévention et des Gestion des Déchets**
- 3/ La présentation de la prestation du BRGM et du CEREMA**

Glossaire des acronymes :

SRC : Schéma Régional des Carrières

SDC : Schémas Départementaux des Carrières

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique : la Trame Verte et Bleue régionale

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable, et d'Egalité des Territoire

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

SCoT : Schémas de Cohérence Territorial

PLU(i) : Plans Locaux d'Urbanisme (intercommunaux)

La séance commence par une présentation des évolutions réglementaires relatives à la mise en oeuvre de la régionalisation des schémas des Carrières. Frédérique GERBEAUD-MAULIN et Véronique LAMBERT (DREAL PACA), présentent le contexte et les évolutions marquantes du futur schéma régional des carrières.

Les précisions suivantes ont été apportées en séance suite aux questions des invités :

- les sédiments sont des déchets potentiellement ressources secondaires,
- le gisement des déchets BTP est certainement le plus important en volume et l'enjeu est de pouvoir le capter via des plateformes ad hoc.

Frédérique CAMPANELLA et Barbara CHOLLEY, respectivement de G2C environnement et 13développement présentent la prestation qu'elles réalisent pour le compte de l'ADEME dans le cadre du PRPGD piloté par la Région. Ces travaux sont communs avec une partie du SRC. Les équipes du PRPGD et du SRC se coordonneront. Le cahier des charges devant contribuer à la réalisation du PRPGD est en cours d'écriture, l'appel d'offres devrait sortir prochainement dans l'attente de la sortie du décret d'application de la loi Notre.

Les présentations sont disponibles en pièces jointes au présent CR

Des échanges sur les termes employés sont engagés qui révèlent une certaine difficulté à partager un langage commun sur les déchets et leur réemploi ou recyclage. La terminologie présentée par G2C et 13D vient de la réglementation (art R.541-7 à 11 du code de l'environnement).

Le terme « réemploi » se dit notamment d'un matériau qui maintient un même usage avec ou sans préparation. Il est surtout utilisé pour les biens « mobiliers » et est mal adapté pour le volet des ressources secondaires du SRC. On lui préférera le terme de recyclage.

Les entreprises peuvent également procéder à une « réutilisation » de matériaux sur leur site de production. Ces matériaux ne transitent pas par une plateforme avant leur usage.

Un matériau généré sur un chantier et qui ne sortirait pas de cette emprise ne serait pas à considérer comme « déchet ».

Le ministère prépare un arrêté relatif aux conditions de sortie de statut de déchet des objets usagés, préparés ou réparés, en vue d'un réemploi dans un usage identique à l'usage initial ou d'une réutilisation réglementairement encadrée pour les substances ou mélanges.

Le BRGM et le CEREMA DterMed présentent leur prestation dans le cadre du SRC. Cette prestation n'est pas encore initiée, il s'agit lors de cette séance de présenter les intentions d'enquête et prendre contact avec les professionnels venus ce jour.

Il s'agira de réaliser le volet diagnostic sur les ressources secondaires du SRC et notamment de localiser les lieux de production de matériaux issus du recyclage ayant obtenus une autorisation. Une enquête sera réalisée qui doit permettre de relever les lieux ainsi que toutes les informations relatives au fonctionnement de l'installation et des flux qu'elle génère. Cette enquête devra permettre dans la mesure du possible de contribuer aux hypothèses des différents scénarios de prospective. Elle visera les matériaux, dont la liste a été validée dans un premier temps lors de cet atelier. Selon, les difficultés rencontrées pour obtenir les informations sur certains des matériaux cités en séance, le SRC pourrait ne porter que sur les matériaux dont les volumes sont les plus conséquents et pour lesquels il y aura des données.

Les remarques suivantes sont faites :

- Il est indiqué que le système "d'enquête" a ses limites, et est très dépendant du taux de réponse, et qu'il faut donc rester très pragmatique
- Il faut bien distinguer : le produit mis sur le marché issu d'une transformation (ou pas) c'est à dire la ressource secondaire, du produit brut ayant permis de l'élaborer ?
- les granulats n'apparaissent pas dans la liste car ce n'est pas un produit mais un usage
- le terme graves est préféré au terme gravats, car issu de la terminologie de la déconstruction
- il faut différencier déconstruction de la démolition. La démolition permet de réutiliser en l'état une grande part des matériaux, sous certaines conditions de mises en oeuvre et de stockage,.

Les précisions suivantes sont apportées par les participants à la suite de la présentation du BRGM et du CEREMA :

- la liste des ressources présentées ce jour n'a pas été classée volontairement. La structure et leur classement viendra dans un temps ultérieur.
- par terres excavées, il faut préciser que cela est relatif à tous les matériaux de déblais : roches et sols (cailloux et terres?) et inclut les matériaux réfractaires et les argiles plastiques de terrassements
- rajouter sédiments de dragage et de curage
- rajouter les boues de forage comme la bentonite et les boues de lavage des carrières
- rajouter les boues rouges
- préciser le terme « laitiers sidérurgiques » (pour exclure les laitiers métallurgiques)
- rajouter le plâtre qui peut avoir un débouché industriel
- distinguer les mâchefers maturés et non maturés
- Il faut également préciser que tous les matériaux cités en rajout seront dans la mesure du possible diagnostiqués s'il existe des données chiffrées sur leur

<p>production et leur réutilisation</p> <ul style="list-style-type: none">- il existe d'ores et déjà une liste de ressources secondaires dans les schémas départementaux existants. Il faudrait repartir de cette liste et éventuellement l'amender <p>Suite à la présentation des partenaires devant être sollicités pour l'enquête, il est précisé que pour les mâchefers, il sera nécessaire de contacter directement les exploitants.</p> <p>Un lien devra également être établi avec les classes d'usage définies pour les ressources primaires.</p> <p>Véronique LAMBERT conclut que le ministère a écrit à toutes les DREAL pour assouplir l'application du guide CEREMA sur l'utilisation des déchets BTP et autres matériaux pour permettre un usage hors techniques routières.</p> <p>Les prochaines échéances sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'identification des professionnels et des installations classées sous 2 mois,- l'envoi d'un tableau et de l'enquête aux sites préalablement identifiés <p>Le format de ce groupe de travail sera de nouveau mis en place pour une restitution intermédiaire des premières infos collectées.</p>	
---	--